

**N° 6/2.18**

**[PRÉAVIS N° 37/11.17](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'126'500.00, SUBVENTIONS NON DÉDUITES, POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORGUE DU TEMPLE ET TRAVAUX DE RÉNOVATIONS INTÉRIEURS**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie à deux reprises : au Temple le mercredi 15 novembre 2017 et en salle de commission le lundi 11 décembre 2017. Elle était composée de Mmes et MM. Emmanuelle NEUKOMM, Aline DUPONTET, Rita WYSS, Cyril-Serge NUSSBAUM, Rémi PETITPIERRE, Eric WEBER et de la présidente-rapporteur soussignée Claudine DIND-PERROCHET. La commission remercie M. Philippe DERIAZ, Municipal, Mme Anne-Marie PIGUET, technicienne en bâtiment au service Sports, bâtiments et environnement, et M. Marc BINGGELI, chef du service Sports, bâtiments et environnement pour leurs explications détaillées et les réponses données lors de la réunion au Temple, ainsi que M. Amsler venu nous présenter l'orgue actuel et ses composantes.

## **1 PRÉAMBULE**

Dans son titre, le préavis d'étude No 13/5.16 ne parlait que du remplacement de l'orgue du Temple. Cependant, la Municipalité et la commission avaient signalé que des travaux intérieurs devraient aussi être effectués dans le bâtiment, et que CHF 4'000.00 sur les CHF 60'000.00 demandés seraient octroyés à l'étude concernant desdits travaux. La commission avait relevé la nécessité de ces études, ajoutant qu'il serait réjouissant de commémorer les 250 ans du Temple avec un orgue magnifique. Soucieuse d'économie, elle avait cependant aussi demandé d'étudier la possibilité d'un nouveau relevage de l'orgue actuel, même si elle précisait dans son rapport, aux points 2 et 3 l'état inquiétant notamment du soufflet et de certains tuyaux.

### **Historique**

Le Temple de Morges a été restauré à plusieurs reprises depuis sa construction, intérieurement et extérieurement, ainsi que l'explique le Préavis actuel au point 1.1.

L'orgue lui-même a été changé ou transformé à plusieurs reprises. L'instrument actuel date de 1951, et a été placé dans le buffet qui, lui, a 120 ans. Un relevage a été effectué en 1989 mais des signes d'usure et de faiblesse apparaissent de plus en plus. Un nouveau relevage semble de moins en moins possible au vu de certaines dégradations irréparables, ainsi que le précisait déjà le rapport d'un spécialiste en 2016. Selon les informations qui nous ont été transmises par Monsieur le Municipal, un relevage coûterait au moins CHF 420'000.00 et devrait être refait dans une vingtaine d'années pour un coût certainement supérieur à CHF 420'000.00. Et si l'orgue devait être changé, ce serait pour un coût probablement supérieur à aujourd'hui. C'est pourquoi, la Municipalité, entourée de spécialistes et d'un expert fédéral, a finalement pris la décision d'abandonner l'idée du relevage et de remplacer l'orgue. L'appel d'offre a été publié le 25 novembre 2016.

L'orgue d'appoint pour la durée des travaux est parfois offert gracieusement par le facteur d'orgue, ce sera le cas à Morges.

## 2 ORGUE

### 2.1 *Crédit d'étude et procédure de marchés publics*

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis d'étude N° 13/5.16, l'appel d'offre a été effectué en Suisse et en Europe, en procédure sélective à deux tours et basé sur les 3 critères d'adjudications décrits au point 2.2 du préavis actuel. Même si l'orgue prévu n'est pas très grand avec ses 40 jeux (35 actuellement), cinq manufactures parmi les plus prestigieuses ont répondu. Au 1<sup>er</sup> tour, le choix s'est fait sur le plan qualitatif et a été basé, au 2<sup>e</sup> tour, sur les prix demandés. Au final, le jury a gardé trois dossiers, la Municipalité a déjà adjugé le nouvel orgue proposé par le jury, mais le révélera dès l'attribution du crédit de construction par le Conseil communal.

### 2.2 *Nouvel orgue*

La Municipalité a précisé à la commission son désir d'avoir cette fois un orgue particulier, permettant un mélange inédit de musiques, avec des jeux offrant un répertoire riche et large. Actuellement l'orgue est déjà bien utilisé malgré ses faiblesses, à croire que les organistes sont capables de faire des miracles. Le nouvel orgue, avec son mélange d'esthétique baroque allemande et romantique française, est une « première » en Suisse et permettra le développement du rayonnement musical de nos festivals et concerts, sans oublier les écoles de musique, ni les cultes.

Le buffet vieux de 122 ans est encore en bon état. Selon la suggestion du SIPaL (Service immeubles, patrimoine et logistique cantonal), il sera conservé et abritera le nouvel orgue, un ou deux jeux (= plusieurs tuyaux) y seront intégrés, à titre de témoignage historique. Par contre, la soufflerie actuelle datant du premier orgue de 1778 n'est plus utilisable ni réhabilitable, elle sera gardée en l'état, comme objet historique.

## 3 TRAVAUX DE RÉNOVATION

### 3.1 *Travaux de rénovation intérieure*

Plusieurs travaux sont aujourd'hui nécessaires, voire indispensables.

La commission a pu consulter le rapport amiante : Le diagnostic a été réalisé par Batiscan suite à un repérage approfondi du bâtiment, cette même entreprise devra être contactée en cas de doutes lors des travaux. Le flocage du plafond et des galeries avait été fait en 1941, à l'époque dans un but d'amélioration acoustique. La protection feu/chaleur Pical entre les luminaires et la charpente, les protections derrière les fusibles, l'armoire et les tableaux électriques en contiennent, ainsi que cela se faisait à l'époque. Le mastique des fenêtres devra être changé lors de travaux ultérieurs.

D'autres parties également analysées ne contiennent pas d'amiante : le sol, les vitraux, l'air.

La commission a pu apprendre que les CHF 200'000.00 prévus pour le désamiantage ne seront pas de trop, tant les travaux de ce genre sont actuellement sévèrement soumis à contraintes : mise en sous-pression des locaux, douches à chaque sortie des ouvriers et du matériel, survêtements jetés, échafaudages protégés.

Les isolations phoniques et thermiques ainsi que les peintures pourront ensuite être refaites comme prévu.

Les travaux sur cinq piliers qui portent des traces d'humidité ont soulevé des questions de la commission. Ces piliers dont le cœur est en bois ont été rabotés fréquemment et notamment en 1958, personne ne sait pourquoi, d'où la coque de plâtre mise autour ensuite. Des sondages sont prévus à leur base pour en savoir plus concernant les remontées d'humidité. Monsieur le Municipal signale à la commission que le système prévu de détachements de la base pour intercaler une feuille de métal a été utilisé avec succès ailleurs. Les murs et les autres piliers semblent sains.

Le remboursement d'une partie des frais par l'assurance dégâts d'eau est possible.

Les autres travaux détaillés sous chiffres 3.1 du préavis sont également nécessaires : mise en conformité de l'ensemble de l'électricité et isolation thermique du local soufflerie.

A ce stade, la commission émet un vœu : que l'éclairage de l'horloge extérieure pendant la nuit soit réinstallé, en profitant ainsi de la mise aux normes de la partie électrique. Personne ne semble connaître la raison de la disparition de cet éclairage qui plonge dans l'obscurité la façade ouest du temple.

### **3.2 Travaux intérieurs reportés**

La Municipalité a renoncé à la transformation du chauffage qui aurait impliqué le remplacement du parquet encore en bon état et l'isolation des fenêtres par doublage des vitres. Tout cela pour environ CHF 600'000.00.

Actuellement, le chauffage au sol est électrique. Même si ce n'est plus très acceptable à notre époque, il faut relativiser car cela permet de maintenir la température à 12 ° pour la faire remonter assez rapidement à 19° lors de l'utilisation non continue du Temple, avec une chaleur demeurant plus facilement aux pieds des utilisateurs.

## **4 UTILISATION DU TEMPLE**

Si l'orgue est fortement sollicité, pas moins de 2'200 heures en 2015, le Temple est lui aussi bien utilisé pour cultes, mariages, concerts et enterrements. Le planning des travaux est difficile à connaître exactement, c'est pourquoi la Municipalité a suspendu toute location de manifestations de février 2018 à décembre 2019. Il y aura cependant des possibilités d'ouverture et d'utilisation du temple durant cette longue période, nous a précisé le Municipal. La commission compte sur la Municipalité pour informer les personnes concernées largement et à l'avance.

## **5 COÛT DU NOUVEL ORGUE ET TRAVAUX**

Nous vous renvoyons aux pages 8 et 9 du préavis : l'estimation est basée sur les offres rentrées. Les chiffres ont été plutôt arrondis à la somme supérieure, ce qui explique le point 599.0 « divers et imprévus » à 5 %. La commission relève cependant que la TVA a diminué de 0,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et que les coûts devraient donc aussi un peu diminuer.

Concernant le point 7 « Aspects financiers », le montant de CHF 2'750'000.00 figurant au compte N° 2617 du plan d'investissement incluait les 600'000.00 pour les travaux reportés.

## **6 REMARQUES DE LA COMMISSION**

Lors de la première réunion au Temple, la commission, convaincue de la nécessité du remplacement de l'orgue, a toutefois avancé l'idée d'un appel aux dons pour son financement. Après discussion avec le Municipal en charge du dossier, il apparaît que la possibilité d'un financement multiple pour le paiement des nouvelles orgues n'a jamais été évoquée, ce que la commission regrette vivement. En effet, comme l'ont signalé plusieurs commissaires, les exemples romands couronnés de succès ne manquent pas. Citons ici notamment les orgues de Saint-Vincent de Montreux, celles des Temples de Nyon, Château d'Oex ou de Cossonay. Dans ces différentes villes, les acteurs religieux, politiques et/ou privés se sont unis pour permettre l'acquisition du nouvel instrument. Cet apport extérieur peut prendre différentes formes : dons privés, particuliers amateurs de musique, fidèles, subventions de fondations, sponsoring d'entreprises. Des levées de fonds importantes ont ainsi été entreprises dans les différents exemples précités. A côté de cette recherche de fonds, notons aussi des démarches telles que par exemple l'organisation de concerts ou la vente des tuyaux de l'instrument à remplacer.

Ce serait une bonne occasion de faire connaître Morges et ses nouvelles orgues à venir.

Enfin, étant donné la durée des travaux, la commission estime qu'une telle recherche peut être entreprise.

## 7 CONCLUSION

Dans ses discussions, la commission a traité en parallèle les deux pans du présent préavis, à savoir les travaux de restauration intérieure d'une part, et le remplacement de l'orgue d'autre part.

Suite à la visite du Temple et aux réponses fournies par les représentants de l'administration morgienne, et comme explicité précédemment, la commission est d'accord avec les travaux de rénovation intérieure projetés et leur prise en charge: ceux-ci sont indispensables et urgents. Rappelons d'ailleurs que, dans notre canton, les temples font partie du patrimoine communal. Et le nôtre, comme d'autres, étant classé monument historique, il doit être entretenu.

Concernant le nouvel orgue, au vu des nombreuses initiatives réussies ailleurs, ainsi qu'expliqué plus haut, et dans une volonté de gestion saine et raisonnable des finances publiques, votre commission estime qu'il est indispensable de lancer des recherches de soutiens, subventions et sponsoring extérieurs pour les nouvelles orgues.

Le nouvel instrument, avec son mélange d'esthétique baroque allemande et romantique française, est une « première » en Suisse et permettra le développement du rayonnement musical de nos festivals et concerts, sans oublier les écoles de musique, ni les cultes.

C'est pourquoi nous proposons un amendement aux conclusions du préavis Municipal pour la mise en œuvre d'un financement participatif et formulons le vœu que le Conseil Communal soit régulièrement informé des démarches entreprises et de leur succès.

Nous rappelons aussi le vœu proposé au point N° 3 : Que l'éclairage de l'horloge extérieure pendant la nuit soit réinstallé.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites pour les travaux de rénovations intérieurs, subventions et participations de tiers non déduites pour le remplacement de l'orgue du Temple.
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 70'883.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteur

Claudine Dind

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 février 2018.**

**DÉTERMINATION**  
DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL

**N° 6/2.18**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'126'500.00, SUBVENTIONS NON DEDUITES, POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORGUE DU TEMPLE ET TRAVAUX DE RENOVATIONS INTERIEURS.**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 22 janvier 2018 pour examiner cet objet.

Pour l'étude de cet objet, les commissaires étaient les suivants : Mmes Céline ELSIG, Dominique KUBLER et Maria Grazia VELINI ; Mme Cécile Rey (en remplacement de Frédéric EGGENBERGER excusé), MM. Mathieu BORNOZ, Yves MENETREY (en remplacement de François ENDERLIN excusé), Patrick GERMAIN, Jean-Hugues BUSSLINGER, Bastien MONNEY, Marc LAMBRIGGER et Christian HUGONNET Président rapporteur.

La Commission a questionné ce préavis sous différents aspects, notamment :

- L'urgence – la commission s'est posée la question de la nécessité de remplacer à court terme l'orgue actuel.
- Le montant important de la dépense – celui-ci est-il en adéquation avec les besoins de la Ville ?
- Le mode de financement – il n'est à ce stade pas fait appel à des tiers pour contribuer à ce projet.

La commission encourage la Municipalité à explorer des voies complémentaires de financement.

**Détermination**

La retenue de la Commission se reflète dans son vote qui ne lui a pas permis de se départager. En effet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le décompte des votes de la Commission des finances est de trois votes en faveur du préavis susmentionné, trois contre et cinq abstentions.

Commission des finances  
Le Président  
Christian Hugonnet

Morges, le 29 janvier 2018